RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2016

<u>Étaient présents</u>: MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Lemonnier, Serra, Simon, Vergnaud, Harel Oger, Chesnel, Landois.

Était absent : MM Sylvestre (excusée) a donné procuration à M. Chesnel, David (excusé), Trémier (excusé

Mme Lemonnier a été désignée secrétaire de séance.

LANCEMENT CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES - TRANCHE 3 - ZONE DE LOISIRS

Mme le Maire présente le dossier concernant le projet de la tranche 3 de la zone de loisirs. Elle propose de lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'études pour la maitrise d'œuvre de cette nouvelle tranche. Cette tranche consiste au traitement des abords de la zone de loisirs :

- Traitement de l'accès à la zone de loisirs et notamment la connexion piétonne depuis la ZAC de la Méliante (sécuriser la traversée de la RD 102).
- Organisation globale des flux vers les équipements sportifs (piétons-vélos-voitures-cars-camping-cars)
- Traitement du stationnement
- Intégration paysagère du local technique et du local « palets »
- Gestion des remblais situés derrière la salle des sports
- Accès vers le terrain de bicross
- Installation d'un WC public
- Aménagement d'un jeu de boules
- Réflexion sur l'aménagement d'un stationnement de camping-car

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le dossier de consultation pour la maitrise d'œuvre de la tranche 3 de la zone de loisirs et demande à Mme le Maire de procéder à la consultation de bureaux d'études en lançant un appel d'offres ouvert. Il autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette consultation et notamment le marché de maitrise d'œuvre.

LANCEMENT CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES - ZONE 2 AUE - EXTENSION MÉLIANTE

Mme le Maire, présente le dossier de consultation afin de retenir un cabinet d'études chargé des études de maîtrise d'œuvre sur la zone à urbaniser au Nord de la ZAC de la Méliante : parcelles ZP 120 (propriété de la commune) et ZP 47 (parcelle attenante).

Les objectifs de la mission de maitrise d'œuvre sont :

Tranche ferme : 2016 - Réalisation d'une étude globale de faisabilité du projet:

- Aménager une continuité urbaine avec la ZAC de la Méliante
- Assurer les connexions viaires (voitures et piétonnes) de la nouvelle opération (avec la voie communale, la RD 102, les voies de la ZAC de la Méliante),
- Assurer le développement résidentiel de Gosné en proposant une mixité sociale au sein de l'opération
- Assurer une bonne intégration paysagère du site et la préservation de l'environnement existant
- Assurer un cadre de vie de qualité

L'étude de faisabilité fera apparaître les options suivantes :

- Modification du PLU
- Dossier de loi sur l'eau (si nécessaire)
- Constitution d'un permis d'aménager
- Dossier de modification de ZAC (si envisagé)

Tranche conditionnelle : 2017 et suivantes - Réalisation d'une première tranche opérationnelle : maitrise d'œuvre pour une première tranche de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Valide le dossier de consultation présenté suivant les termes ci-dessus énoncés et demande à Mme le Maire de procéder à la consultation de bureaux d'études en lançant un appel d'offres ouvert. Il autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette consultation et notamment le marché de maitrise d'œuvre.

MISSION ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE - ZONE 2 AUE - EXTENSION ZAC MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Gosné, en date du 19 janvier 2016, a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle sur deux terrains en extension de la ZAC de la Méliante, dont un est déjà propriété communale (parcelles ZP 120 et 47 – La Grande Méliante et La Mare Monnier).

Pour ce faire, elle rappelle également que le Conseil Municipal a décidé de recourir aux services de la SEM du Pays de Fougères, en qualité d'assistant maître d'ouvrage, pour l'aménagement de ce nouveau secteur d'habitat et présente la proposition chiffrée :

La mission de la SEM consiste :

En Tranche ferme - Assistance aux études pré-opérationnelles avec des options (modification du Plu et Dossier de lotissement ou de ZAC).

En Tranche conditionnelle - Assistance à la phase opérationnelle (viabilisation et commercialisation)
Pour assurer cette mission, la rémunération de la Sem a été établie à 6000 € HT pour la tranche ferme et à 2000 € HT pour chacune des options (après validation des dossiers générés par ces options). La rémunération de la tranche conditionnelle sera calculée sur la base de 3.5% sur le montant HT des dépenses et des recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de la SEM du Pays de Fougères et autorise Mme le Maire à la signature de la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage.

LANCEMENT CONSULTATION - TRAVAUX RÉSEAU EAUX PLUVIALES - RD 812

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises concernant la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD 812. Elle rappelle le contexte :

Les investigations menées à proximité et sur le site du garage, rue Nationale à Gosné ont mis en évidence :

- Une partie des eaux pluviales de la RD 812 sont canalisées sous le garage
- Le réseau d'eaux pluviales traversant la RD 812 et continuant sous le bâtiment est un dallot maçonné qui a été réparé à plusieurs endroits par des buses en béton
- Le réseau d'eaux pluviales est écrasé sur une vingtaine de mètres en aval du garage
- L'ancien réseau d'eaux usées situé sur la RD 812 est coupé en de nombreux emplacements et est saturé d'eau en permanence.

Afin de résoudre les différents problèmes évoqués ci-dessus, Mme le Maire propose de faire réaliser des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales aux abords du garage (le long de la RD 812) et présente le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les différentes pièces du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le dossier de consultation des entreprises. Il demande à Mme le Maire de lancer la consultation en adressant ce dossier à différentes entreprises locales pour une réponse attendue le 22 mars 2016. Il autorise Mme le Maire à la signature des différents documents nécessaires à cette consultation.

FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - SALLE DES FÊTES

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi de finances pour 2016 relatives au fonds de soutien à l'investissement local. Des programmes pouvant être financés sous forme d'appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la rénovation des fenêtres de la salle des fêtes (fenêtres et volets) et décide de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour ce programme dans le cadre de la performance énergétique.

FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - RÉSIDENCE DES PEUPLIERS

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi de finances pour 2016 relatives au fonds de soutien à l'investissement local. Des programmes pouvant être financés sous forme d'appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la rénovation des portes d'entrée à la Résidence des Peupliers et décide de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour ce programme dans le cadre de la rénovation des logements communaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1. donne acte de la présentation faite du compte administratif
- 2. constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4. arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				62 106,42		62 106,42
Opérations de l'exercice	1 057 386,42	1 457 849,75	907 671,84	767 540,22	1 965 058,26	2 225 389,97
TOTAUX	1 057 386,42	1 457 849,75	907 671,84	829 646,64	1 965 058,26	2 287 496,39
Résultats de clôture		400 463,33	78 025,20			322 438,13
Restes à Réaliser			962 371,79	560 519,99	962 371,79	560 519,99
TOTAUX Cumulés	1 295 214,35	1 656 213,18	1 717 400,52	1 377 655,14	3 012 614,87	3 033 868,32
TOTAUX Définitifs		360 998,83	339 745,38			21 253,45

AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 400 463,33 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2016 à l'article 1068 (réserve).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1. donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4. arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
Résultats reportés				383 120,86		383 120,86
Opérations de l'exercice	31 761,33	85 135,19	91 785,12	91 056,18	123 546,45	176 191,37
TOTAUX	31 761,33	85 135,19	91 785,12	474 177,04	123 546,45	559 312,23
Résultats de clôture		53 373,86		382 391,92		435 765,78
Restes à Réaliser			421 994,99	11 883,00	421994,59	11 883,00
TOTAUX Cumulés	31 761,33	85 135,19	513 780,11	486 060,04	545 541,44	571 195,23
TOTAUX Définitifs		53 373,86	27 720 ,07			25 653,79

AFFECTATION DU RÉSULTAT - ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'exploitation au 31 décembre 2015 présente un excédent de 53 373.86 €. Elle propose d'affecter ce résultat en section investissement du budget primitif 2016 à l'article 1068 (réserve). En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette affectation de résultat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1. donne acte de la présentation faite du compte administratif
- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4. arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			10 313,76		10 313,76	
Opérations de l'exercice	8 136,16	78 501,75	42 225,71	65 618,71	50 361,87	144 120,46
TOTAUX	8 136,16	78 501,75	52 539,47	65 618,71	60 675,63	144 120,46
Résultats de clôture		70 365,59		13 079,24		83 444,83
Restes à Réaliser			65 603,69	2175,42	65 603,69	2 175,42
TOTAUX Cumulés	8 136,16	70 365,59	118 143,16	67 794,13	126 279,32	146 295,88
TOTAUX Définitifs		70 365,59	50 349,03			20 016,56

AFFECTATION DES RÉSULTATS - LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 70 365.59 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2016 à l'article 1068 (réserve) afin de poursuivre les travaux de réhabilitation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ZAC MÉLIANTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1. donne acte de la présentation faite du compte administratif
- 2. constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4. arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		215 498,28	77 835,99		77 835,99	215 498,28
Opérations de l'exercice	264 749,47	181 866,31	84 355,91	77 835,99	349 105,38	259 702,30
TOTAUX	264 749,47	397 364,59	162 191,90	77 835,99	426 941,37	475 200,58
Résultats de clôture		132 615,12	84 355,91			48 259,21

AFFECTATION DES RÉSULTATS - ZAC MÉLIANTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 132 615.12 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2016 (report à nouveau).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ZONE ARTISANALE TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1. donne acte de la présentation faite du compte administratif
- 2. constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4. arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		18 191,19	183 408,98		183 408,98	18 191,19
Opérations de l'exercice	184 175,48	186 160,52	161 058,38	183 408,98	345 233,86	369 569,50
TOTAUX	184 175,48	204 351,71	344 467,36	183 408,98	528 642,84	387 760,69
Résultats de clôture		20 176,23	161 058,38		140 882,15	

AFFECTATION DES RÉSULTATS - ZONE ARTISANALE DE TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 20 176.23 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2016 (report à nouveau).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LE CLOSEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice :

- 1 donne acte de la présentation faite du compte administratif
- 2 constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - 4 arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		49 071,17	71 122,88		71 122,88	49 071,17
Opérations de l'exercice	77 892,88	144 155,57	0,00	71 122,88	77 892,88	215 278,45
TOTAUX	77 892,88	193 226,74	71 122,88	71 122,88	149 015,76	264 349,62
Résultats de clôture		115 333,86	0,00	0,00		115 333,86

AFFECTATION DES RÉSULTATS - LE CLOSEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 115 333.86 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2016 (report à nouveau).

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (Commune - Assainissement - Logements locatifs ZAC de la Méliante - Zone de Tournebride – Le Closel)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant :

- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

COÛT MOYEN ÉLÈVE ÉCOLE PUBLIQUE DE GOSNÉ

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné. M. Dupire présente le tableau préparé par la Commission scolaire faisant état des charges de fonctionnement de l'école. Le calcul a été effectué avec un lissage des dépenses et des effectifs sur 3 ans. (Référence compte administratif 2015, lissé sur les années 2013, 2014 et 2015). Il en ressort, au vu des charges que :

- Le coût moyen d'un enfant en maternelle revient à : 1015,33 €
- Le coût moyen d'un enfant en primaire revient à : 391,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ces montants.

PARTICIPATION MENSUELLE - OGEC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation mensuelle à verser, à l'organisme de gestion de l'école privée suivant le contrat d'association signé le 1^{er} septembre 2008. Elle rappelle le coût moyen d'un élève public. Ce coût a été calculé par la Commission scolaire sur la base du compte administratif 2015, (lissé sur les années 2013/2014/2015). Ce coût s'élève à 1015.33 € pour un enfant en maternelle et à 391.65 € pour un enfant en primaire. Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une participation mensuelle de 5 206 € à compter du 1^{er} avril 2016. Cette somme a été calculée sur la base de 100% du coût moyen de l'élève public et seulement sur les enfants domiciliés sur la commune :

- 1 015.33 € x 38 enfants en maternelle = 38 582.56 € /12 mois = 3 215 €
- 391,65 € x 61 enfants en primaire = 23 890,65 € /12 mois = 1 991 €

Soit 5 206 € mensuel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder à l'ordonnancement de cette participation.

FOURNITURES SCOLAIRES

Mme le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2016. Après avoir analysé les différentes dépenses en fournitures et manuels scolaires, la Commission suggère, comme les années passées, de délibérer sur un montant par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres) et propose la somme de 49 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année civile 2016, le budget en fournitures scolaires et manuels à 7 399 € (49 € x 151 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission scolaire, vote les subventions scolaires au titre de l'année 2016. La Commission, comme les années passées, propose de regrouper en une seule subvention, les subventions versées au titre des années précédentes : arbre de Noël, bibliothèque et sorties scolaires.

Sur proposition de la Commission scolaire qui suggère de ne pas augmenter cette année le montant par élève, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit :

Activités	écoles	élèves	subvention	Total		
Sorties découvertes - activités culturelles - Fond bibliothèque	École Publique	151	32 €	4 832 €		
Sorties découvertes - activités culturelles - Fond bibliothèque	École Privée	108	32 €	3 456 €		
Petit Matériel école publique (10 € par classe) École Publique 6 classes						
TOTAL DES SUBVENTIONS SCOLAIRES						

BILAN DES SERVICES

M. Dupire donne lecture aux élus des bilans des services : Cantine scolaire et garderie ainsi qu'un bilan lié à la réforme des rythmes scolaires. Pour chacun des services, il fait état des dépenses du personnel, des dépenses de fonctionnement du service (eau, électricité, fournitures...) et donne connaissance des recettes des familles (vente des services).

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents qui serviront de base à la tarification à la prochaine rentrée de septembre 2016.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des finances vote les subventions au titre de l'année 2016 :

Bénéficiaires	Adhérents	Subvention	Total en €	Observations
UNC AFN	40		55,00	
Anciens Combattants	2		25,00	
Pêcheurs Étang d'Ouée	249		25,00	
ACCA - Chasse	38		120,00	
ACCA - Nuisibles			150,00	
Club Bon Accueil	105	4,25	446,25	
Atelier Travaux Manuels	10		50,00	
Marche Les Gais Randonneurs	43		50,00	
Musée Archipel Breton	78		50,00	
Comité de Jumelage			0,00	(en veille)
Gosné solidarité	7		50,00	
Gosné Chante	17		50,00	
Union Sportive de Gosné	194	9,00	1 746,00	
Gymnastique	175	9,00	1 575,00	
Badminton	78	9,00	702,00	
Tennis	60	9,00	540,00	
Volley Ball	15	9,00	135,00	
Couesnon Remise en Forme	110	9,00	990,00	
Plénitude Yoga	25	9,00	225,00	
Paroisse – participation chauffage			350,00	
Caudhem			250,00	
Comité des fêtes			0,00	pas de demande
Club Éducation Canine			0,00	pas de demande
Théâtre			0,00	pas de demande
Amicale des Palétistes			0,00	pas de demande
Attelage d'Ouée			0,00	pas de demande
Moto Club du Rocher			0,00	pas de demande
Happy Cook			0,00	pas de demande
TOTAL DES SUBVENTIONS			7 584,25	

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église conformément à la réglementation en vigueur et suivant le tarif qui sera publié en préfecture pour 2016. Cette indemnité sera versée au Prêtre de la Paroisse, responsable de l'église de Gosné.

CHARGES - LOCATION 5 RUE DE L'ILLET

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 7 juillet 2015 par laquelle il a été décidé de mettre à disposition un local au 5 rue de l'Illet à l'entreprise de Taxi Repessé-Tréhour. Il était convenu que les compteurs d'eau et d'électricité soient être mis à la charge de ces locataires. Or, entre temps une autre cellule a été sollicitée et il apparait plus simple que ce soit la mairie qui garde ces compteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 100 € par mois (soit 50 € par cellule) les charges d'eau et d'électricité à cette entreprise à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ces charges en fonction des volumes réels enregistrés.

AVIS SUR DOSSIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - ZH 182

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me RIMASSON, notaire à St Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé : 3 Le Rocher de Forgette à Gosné, appartenant à M. et Mme LEFEUVRE Médard cadastré section n° ZH 182 pour une superficie de 700 m² et pour une superficie de 130 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

CONVENTION PRÉCAIRE TERRAIN - ZP 120

M. Havard informe que suite à la décision de procéder à des études pré-opérationnelles sur la parcelle ZP 120, il serait bon d'établir une convention précaire avec M. Allix pour cette année afin que le champ soit entretenu.

Le Conseil Municipal est favorable et fixe (sur proposition du notaire) à 390 € le montant annuel du fermage. Il autorise Mme le Maire à la signature d'une convention précaire pour le fermage 12/2015 à 12/2016.

DIVERS

Prévention des Risques - Mme Le Cuff fait le point sur le dossier de prévention des risques et présente au Conseil les dispositions écrites dans le cahier de prévention et notamment, les responsables élus locaux par secteur géographique, les conventions passées avec les associations, les artisans, les commerçants. Elle fait part également du matériel de secours acquis.

Boucles vélos - Mme Le Saout présente le schéma du projet de création de boucles « vélos » sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de St Aubin du cormier. Les boucles 9 et 10 sont proposées sur notre territoire (30 et 38km). Ce projet est porté par le Pays de Fougères.■